



MAS n° 71830

"*Dénomination de l'Association*": Association 1,2,3 soleil

"*Sigle*": Ludothèque Quartier Libre

"*Adresse du siège*": 1 rue Verdun

"*Code postal*" "*Ville*

"*Numéro RNA de l'Association*": W061008354

"*N° SIRET*": 490 135 456 000 13

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU LUNDI 28 AVRIL 2025

Le lundi 28 avril 2025 à 18h00, les membres de l'Association 1,2,3 Soleil se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Mouans Sartoux sur convocation de la présidente,

Marie-Noëlle Kartmann, effectuée par courrier électronique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés en entrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- Marie-Noëlle Kartmann, préside la séance en sa qualité de présidente du conseil d'administration,
- Anne-Sophie Segura-Cola en sa qualité de directrice de structure anime et présente le rapport d'activité 2024, le rapport financier 2024 et le prévisionnel 2024.

Administrateurs également présents ou représentés à la réunion :

- Françoise Vaillant,
- Jérôme Chaix
- Marie Broihanne,
- Marie Coquel
- Mathieu Cuvelier
- Pascal Robinet

- Sylvaine Anani (Pouvoir)
- Alisson Grandmougin
- Caroline AMALRIC (Pouvoir)

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau de l'assemblée permet de constater que les membres présents et représentés sont au nombre de 18 membres (*cf. feuille de présence*).

Les statuts ou le règlement intérieur ne prévoient pas de quorum.

La Présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée sincère et exacte,
- un exemplaire des statuts de l'association,
- le rapport de gestion.

La Présidente rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2024 (vote)
- Rapport Financier de l'exercice 2024 (vote)
- Projets 2025
- Adoption des nouveaux statuts (vote).
- Élection du nouveau conseil collégial (vote)

La présidente remercie toutes les personnes présentes et particulièrement M Pierre Aschieri (Maire de Mouans-Sartoux), l'ensemble des conseillers municipaux présents, Mme Lacassagne Valérie (directrice Vie associative) et précise que Mme Gourdon Marie-Louise et M Panciatichi Mathieu tous deux conseillers départementaux ainsi que M. Martello Christophe (conseiller municipal délégué à la vie associative et aux finances) se sont excusés de ne pouvoir assister à cette Assemblée générale.

La présidente fait lecture du rapport moral de l'année 2024 puis elle met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE - DÉLIBÉRATION

Mme Segura-Cola directrice, fait lecture du rapport d'activités de la ludothèque Quartier Libre pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présidente demande à l'assemblée générale, d'approuver ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME-DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de la ludothèque Quartier Libre sur la gestion de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME-DÉLIBÉRATION

Mme Segura-Cola fait la lecture des projets 2025 de la ludothèque Quartier Libre.

Mme Dourlens Isabelle propose d'étudier la possibilité pour l'installation de panneaux solaires en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

Mme Guchan demande si des actions pourraient être mises en place auprès des séniors. Mesdames Kartmann et Ségura-Cola précise que la ludothèque a animé une après-midi jeu à l'occasion de la galette des rois organisée par le CCAS en janvier 2025. Toutefois ces animations ne sont malheureusement pas financées. Des recherches de financement pour consolider le partenariat avec le CCAS pour des animations auprès des séniors doivent être menées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME-DÉLIBÉRATION

La présidente fait part à l'assemblée générale, du souhait du conseil d'administration de modifier les statuts pour être plus en accord avec le fonctionnement de la structure et pour modifier le fonctionnement du conseil d'administration en conseil collégial.

La présidente donne la parole à Pascal Robinet qui expose la réglementation et le fonctionnement d'un conseil collégial.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts, il est demandé à l'assemblée générale d'adopter ces nouveaux statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME-DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance des candidatures présentées, il est demandé à l'assemblée d'élire les membres du conseil collégial de l'association :

- AMALRIC Caroline
- ANANI Sylvaine
- BERTHIER Étienne
- BROIHANNE Marie
- CHAIX Jérôme
- COQUEL Marie
- GRANDMOUGIN Alisson
- KARTMANN Marie-Noëlle
- ROBINET Pascal
- SAINSON Pascal
- VAILLANT Françoise

Les membres du Conseil collégial se réuniront avant la fin du mois de mai et attribueront les rôles de représentation et délégation de pouvoirs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avant de déclarer la fin de l'assemblée générale, Mme Kartmann donne la parole à M. Aschieri, maire de Mouans-Sartoux.

M. Aschieri souhaiterait un travail en partenariat avec « Si t'es ado » pour faire venir les ados sur la Ludothèque ; Mme Segura-Cola précise que des prises de contact régulières sont faites.

Le Haut Pays est en demande de poursuite des interventions ludiques mais cela ne peut pas continuer en étant financé à 100% par la Ludothèque (par le biais de subventions). Il évoque l'éventualité de la création d'une convention ou en tout cas, de solliciter les communes concernées pour le financement ;

Il salue l'orientation d'une gestion collégiale de l'Association mais y émet une réserve car en l'absence de Président, il n'y a plus de représentant pour incarner l'Association et en porter la responsabilité. Il apparaît également nécessaire d'identifier un interlocuteur privilégié à qui la Mairie et les partenaires pourront s'adresser. M. Robinet et Mme Kartmann rassurent monsieur le maire sur la mise en place de conseillers délégués.

Il annonce qu'un des projets municipaux est l'installation de panneaux solaires dans toute la ville, financée à 80%. Ce projet est déjà en cours d'élaboration et si la Ludothèque n'a pas été contactée, c'est qu'elle n'a pas été repérée comme étant un lieu répondant aux critères d'éligibilité pour ce type d'installation.

A 19H30, la présidente déclare la fin de l'assemblée générale.

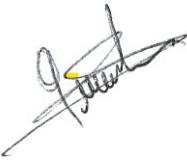
Documents annexés :

- Pouvoirs
- feuille de présences
- Rapports moral, d'activité et financier.

Marie-Noëlle Kartmann



Alisson Grandmougin



Jérôme Chaix

